

# NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 7 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2018, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

## BUDGET PRINCIPAL

### ⇒ SECTION DE FONCTIONNEMENT

À la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître le résultat global suivant qui se décompose comme suit :

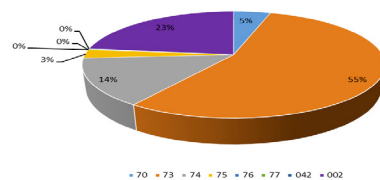
Section de fonctionnement	
A/Résultat de l'exercice 2018	4 454 456.17 €
B/Résultat de l'exercice 2017 reporté	9 463 516.07 €
C/Résultat à affecter = A +B	13 917 972.24 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2018	- 3 414 856.36 €
E/ Résultat de 2017 reporté	861 093.64 €
F/ Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	- 2 553 762.72 €
Reste à réaliser 2018	- 3 661 307.61 €

## ► RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 41 214 801,52 €. Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR	CA 2018
013 - Atténuations de charges	285 384,39 €
70 - Produits des services	1 929 294,45 €
73 - Impôts et Taxes	22 474 816,98 €
74 - Dotations et participations	5 886 219,71 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 050 456,27 €
76 - Produits Financiers	3,00 €
77 - Produits exceptionnels	96 510,65 €
78 - Reprises sur provisions	0 €
042 - Opérations d'ordre	28 600,00 €
002 - Résultat antérieur	9 463 516,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 214 801,52 €</b>



Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse (95 672,30 €) et la restauration scolaire (1 720 352,72 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF (26 748,00 €), ainsi que les concessions dans les cimetières (36 127,50 €).

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent plus de 54 % des recettes totales de fonctionnement.

D'autres postes importants de recettes sont : la taxe additionnelle aux droits de mutation (965 279,43 €), la taxe sur l'électricité (409 134,48 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (0€).

L'attribution de compensation versée par la CARPF s'élève à 6 721 566,50 € en 2018. Il y a également le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) pour 343 416,00 € en 2018.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

	2017	2018	Variation
DGF	3 749 701,00 €	3 764 866,00 €	+ 15 165,00 €
DNP	437 464,00 €	393 718,00 €	-43 746,00 €
DSU	709 975,00 €	760 559,00 €	+ 50 584,00 €
FSRIF	1 039 375,00 €	1 200 089,00 €	+ 160 714,00 €
FPIC	299 605,00 €	343 416,00 €	+ 43 811,00 €
DSC/AC	6 853 213,00 €	6 721 566,50 €	-131 646,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 089 333,00 €</b>	<b>13 184 214,50 €</b>	<b>+ 94 881,50 €</b>

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers du patrimoine (377 665,91 €) et par la redevance versée par le concessionnaire du marché forains et SITA FD (672 789,58 €).

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement :

- le produit des quêtes mariages (724,38 €)
- les remboursements des sinistres par les assurances pour un montant de 28 902,91 € en 2018

Chapitre 042 : Il concerne les subventions aux amortissements pour un montant de 28 600,00 € en 2018.

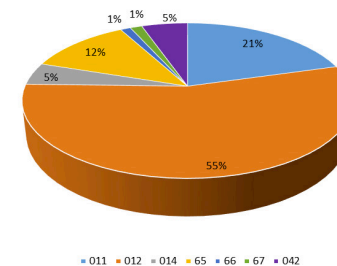
Et les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux

Compensations d'exonération:	2017	2018
de la taxe d'habitation	463 410 €	493 951 €
de la taxe foncière	28 670 €	29 840 €

## ► DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 27 296 829,28 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2018
011 - Charges à caractère général	5 617 757,43 €
012 - Charges de Personnel	14 969 980,94 €
014 - Atténuations de produits	1 271 293,00 €
65 - Autres Charges de gestion courante	3 270 336,88 €
66 - Charges financière	325 685,20 €
67 - Charges exceptionnelles	375 865,21 €
042 - Opérations d'ordre	1 465 910,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 296 829,28 €</b>
023 - Virement à l'investissement (pour mémoire)	10 348 926,00 €



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance .....

Les efforts de gestion continus de la part des services depuis les derniers exercices ont permis d'infléchir cette progression des achats et charges (sommes importantes économisées grâce au nouveau marché d'assurance et à la baisse des achats de fournitures informatiques et de petit matériel).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Les charges de personnel représentent 14 969 980,94 €

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit des versements au titre du FNGIR (1 060 311,00 €) et du FPIC (210 982,00 €)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au contingent du service incendie : 354 637,00 € pour 2018 ;
- les contributions à la Communauté d'Agglomération pour 101 684,04 €, au titre notamment de l'informatique,
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 206 200,36 € ;
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 1 492 126,19 € ;
- la subvention au CCAS pour 1 016 390,00 € ;

Chapitre 66 - Intérêts de la dette (325 685,20 €):

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Une baisse conséquente des frais financiers commence à s'amorcer suite à des renégociations ainsi qu'à des taux d'intérêts bas.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles :

Dans ce chapitre figure essentiellement les intérêts moratoires et les titres annulés.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 10 348 926,00 €.

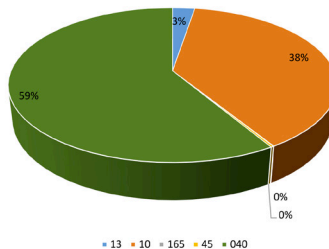
## ⇒ SECTION D'INVESTISSEMENT

### ▶ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 5 133 667,32 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2018

Chapitre	CA 2018
13 - Subventions	65 332.71 €
16 - Emprunts	0 €
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	772 999.30€
10 - Taxe d'aménagement	191 204.28 €
10- TLE	354.00 €
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	1 557 173.33 €
165 -Dépôts et cautionnements reçus	1 120.98 €
21-Immobilisations corporelles	165.14 €
27 - Immobilisations financières	0 €
45 - Autres recettes	5 640.00 €
040 - Dotations aux amortissements et transferts d'ordre	1 465 910.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 593 989.74 €</b>
041 - Opérations patrimoniales	1 073 766.96 €
001 - Résultat antérieur	861 093.64 €



Les principales recettes ont été constituées par :

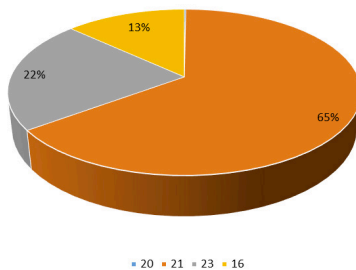
- La taxe d'aménagement à hauteur de 191 204,28 €
- Les produits des amendes de police pour 36 347,00 €
- De l'attribution de subventions pour 65 332,71 €

### ▶ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 8 548 523,68 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉES 2018

Chapitre	CA 2018
20 - Immobilisations incorporelles	11 376.00 €
204 - Subventions d'équipement	0 €
21 - Immobilisations corporelles	4 819 608.77€
23 - Immobilisations en cours	1 635 704.80 €
10- Dotations, Fonds divers	0 €
16 Emprunts	979 467.15 €
27 Autres immobilisations financières	
040 Travaux en régie	
041 Opérations patrimoniales	
001 Résultat antérieur	
<b>TOTAL</b>	<b>7 446 156.72 €</b>
040 Opérations d'ordre	28 600.00 €
041 Opérations patrimoniales	1 073 766.96 €



Les principaux investissements de l'année 2018 ont été les suivants :

- Des travaux de voirie : 2 138 110,59 €
- Groupe scolaire : 139 211,80 €
- Vidéo protection : 47 074,21 €
- Extension groupe scolaire Barbara : 36 112,37 €
- Parc Balzac : 165 802,73 €
- Dojo et salle de gymnastique spécialisée : 71 883,60 €
- Extension groupe scolaire Normandie Niémen : 415 925,93 €
- L'achat de matériel informatique : 127 352,44 €
- Achats terrains : 661 959,41 €
- Agencements divers : 30 626,39 €
- Autres équipements : 70 195,31€
- Aménagements - constructions : 1 200 416,51 €
- Matériel divers : 169 857,53 €
- Autres matériel et outillage : 19 505,63 €
- Frais d'études : 10 746,00 €
- Mobilier : 92 452,97 €